



ARRETE N° 2024 - 477
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Haute n° 76
Madame PESTEL Christine
Du 23 au 25 Août 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipe ALVAREZ,

VU la demande de Madame PESTEL Christine – 76 Rue Haute – 14600 HONFLEUR, afin d'effectuer un déménagement, Rue Haute au n° 76, du Vendredi 23 Août au Dimanche 25 Août, de 08h00 à 18h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : Madame PESTEL Christine est autorisée à effectuer un déménagement, Rue Haute au n° 76, DU VENDREDI 23 AOÛT AU DIMANCHE 25 AOÛT 2024, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement étant interdits, Rue Haute, le week-end (Arrêté 2023-269), la Demandeuse est autorisée à circuler et stationner et la barrière devra être reposée après chaque passage, aux dates et horaires cités dans l'article 1, afin de pouvoir procéder au déménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par Madame PESTEL Christine.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Demandeuse chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Août 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire,

Félipe ALVAREZ

